



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taxe générale sur les activités polluantes

Question écrite n° 35958

Texte de la question

M. Yves Nicolin appelle l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur l'écotaxe appliquée aux produits contenant des tensioactifs. Cette écotaxe sera appliquée à toutes les lessives, y compris celles qui ne contiennent pas de phosphate, ces dernières étant taxées plus faiblement. Il semblerait que ce soit les tensioactifs qu'elles contiennent qui motive la taxation des lessives y compris celles qui protègent l'environnement. Or, ces dernières étant légèrement plus coûteuses que les lessives au phosphate, la taxe va contribuer à creuser davantage l'écart de prix et le consommateur se tournera vers les produits les moins chers c'est-à-dire contenant le plus de phosphate. Il semble donc que cette écotaxe sur les lessives atteindra le but inverse de celui recherché. Il lui demande de bien vouloir revenir sur cette mesure.

Texte de la réponse

Dans le cadre de l'application de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) au domaine de l'eau, pour mieux mettre en oeuvre le principe pollueur-payeur, le Gouvernement propose notamment, d'une part, d'appliquer une pollutaxe à l'ensemble des lessives compte tenu de leur impact polluant dû notamment aux tensioactifs pour inciter à une réduction globale de leur consommation par des comportements plus économes, mais aussi, d'autre part, de surtaxer les lessives qui contiennent des phosphates pour les rendre plus chères que les autres et inciter, ainsi, les consommateurs à utiliser celles qui n'en contiennent pas. Ce dispositif paraît de nature à répondre à la préoccupation présentement exprimée.

Données clés

Auteur : [M. Yves Nicolin](#)

Circonscription : Loire (5^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35958

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 1999, page 5960

Réponse publiée le : 22 novembre 1999, page 6694